

3  
 L'an mil huit cent vingt un le premier août Pardevant nous  
 Louis Joseph Cluet, Maire officier de l'Etat civil de  
 la Commune de Wisseruac sont comparus Bernard Joseph  
 Legrand age de vingt trois ans, ouvrier Sapeur de Ville

en cette Commune, <sup>3</sup> Fils Legitime de Jean Francois  
 Legrand l'ordonneur Douviller en cette Commune en presence  
 et consentants, et de son Abscondre Legrand decheu en  
 cette Commune le seize mars mil huit cent dix sept  
 comme il est constate par l'acte de Deces deppose  
 aux Archives de l'eglise, commune, et adelaud, en plus  
 Marché de la Vallée le quinze Janvier an cinq  
 manouvrier domicilié en cette Commune Fils Legitime  
 de son Jacques Antoine Joseph Marché de ce de la  
 Vallée le huit Mars an six, comme il est  
 constate par l'acte de Deces deppose aux Archives  
 de l'eglise commune, et decheu a Vallée le trente  
 juillet mil huit cent vingt un et de Seraphine  
 Desnois sa Présente, et consentante; lesquels nous  
 ont requis de procéder a la célébration du mariage  
 projeté entre eux, et tout leur publications ont été  
 faites devant la porte de notre maison commune,  
 la première le quinze, et la seconde le vingt deux  
 juillet présente ainsi jour de Dimanche à heure  
 de midi: aucune opposition audit mariage n'aura  
 eu lieu, nous avons devis à leur requête,  
 et après avoir donné lecture de toutes les pièces  
 de l'acte mentionnées, et du Chapitre III du titre  
 du code civil intitulé du mariage, avons demandé  
 au futur Epoux et à la future Epouse s'ils se prenaient  
 pour mari et pour femme; chacun  
 d'eux ayant répondu affirmativement et affirmativement  
 Déclarer au nom de la loi que Bernard Joseph  
 Legrand et la Demoiselle Adelaud Josephine Marché  
 sont unis par le mariage: de quoi avons dressé  
 acte en présence de Alexandre Joseph Legrand age

de vingt trois ans, ouvrier Sapeur, Prêtre de la paroisse  
 de Louis Joseph Franoy age de quarante et un ans  
 contre: maître Pappetier, Beau frère de l'Epoux de  
 Jacques Joseph Soabon age de trente six ans ouvrier  
 Pappetier, D'Emmanuel Joseph Gour age de vingt six  
 ans, ouvrier de Vallée, tous quatre domiciliés  
 en cette Commune, et ont l'Epoux, son Père, et les  
 trois Priseurs tenu leur signature avec nous le présente  
 acte, les autres ayant déclaré ne savoir signer  
 après lecture faite.  
 L. Joseph Legrand S. J. Franoy  
 a J. Legrand J. Soabon J. Legrand  
 Pappetier

M.1821.8.1

3

L'an mil huit cent vingt un, le premier août, Pardevant nous Louis Joseph Cleuet, Maire officier de L'Etat civil de la commune de Wizernes, Sont comparus Bernard Joseph Legrand agé de vingt trois ans, ouvrier Papetier domicilié en cette commune, Fils Légitime de Jean François Legrand Cordonnier domicilié en cette commune ci-présent et consentant, et de feu Théodore Legrand décédée en cette commune le seize mars mil huit cent dix sept, comme il est constaté par l'acte de Décès déposé aux archives de laditte commune ; et Adelaïde Joseph Macrez né à Hallines le quinze frimaire an cinq, manouvrière domiciliée en cette commune, fille légitime de feu Jacques Antoine Joseph Macrez décédé à Hallines le huit floréal an dix, comme il est constaté par l'acte de Décès déposé aux archives de laditte commune, et délivré à Hallines le trente juillet mil huit cent vingt un, et de Seraphine Lemoine ci présente, et consentante ; Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux ; et dont les Publications ont été faites devant la Porte de notre maison commune, savoir la première le quinze, et la seconde le vingt deux juillet présente année jour de Dimanche à heure de midi : aucune opposition audit mariage ne nous aiant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, et après avoir donné lecture de toutes les Pièces ci-dessus mentionnées, et du Chapitre VI du titre du code Civil intitulé du mariage, avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse s'ils veulent se prendre pour Mari et pour Femme ; chacun d'eux aiant répondu séparément et affirmativement Déclarons au nom de la Loi que Bernard Joseph Legrand et la Demoiselle Adelaïde Joseph Macrez sont unis par le mariage : de quoi avons dressé acte en présence de Alexandre Joseph Legrand agé de vingt huit ans, ouvrier Papetier, Frère de l'Epoux, de Louis Joseph Francq agé de quarante et un ans, contre : Maître Papetier, Beau frère de l'Epoux, de Jacques Joseph Foulon agé de trente six ans, ouvrier Papetier, d'Emmanuel Joseph Gout agé de vingt cinq ans, couvreur de Paille, tous quatre domiciliés en cette commune, et ont l'Epoux, Son Père et les trois premiers témoins Signé avec nous le présent acte, les autres aiant déclaré ne savoir Signer, après Lecture faite ;

*b : Joseph Legrand    L : J : Francq*

*a : J : Legrand    J J Foulon    J F Legrand  
L J Cleuet*